



BULLETIN SPÉCIAL POST- CONGRÈS ACADEMIQUE

EDITO

Cette année, le congrès national se tenait à Perpignan du 23 au 27 mars. Pour la délégation Martinique toutefois, il commença dès le dimanche après midi avec la réunion spéciale DOM, où avec nos 9 délégués et ceux des trois autres départements (Guadeloupe, Guyane et Réunion) nous fîmes le point entre tous sur les différentes situations locales et aussi où nous préparâmes ensemble notre motion DOM. Du lundi au vendredi le congrès atteignit sa vitesse de croisière, en débutant le matin vers 8h30 pour se finir comme le lundi et le mardi par des réunions de tendance qui durèrent jusqu'à 23h30 pour U&A, tout simplement parce « qu'ils nous mettaient dehors ! » (la salle devant fermer) tant les sujets de discussion étaient riches une fois de plus.

Parmi tous ceux qui furent à l'étude durant ce temps spécial de la vie syndicale qu'est un congrès national, deux grands sujets furent cette année plus particulièrement au centre des débats : pour ou contre la semestrialisation (administrative ? des enseignements ? ...), et une grande réflexion sur la masteurisation des concours du CAPES (quant à savoir le moment propice de le mettre : pendant le M2 ou après le M2 ?) et la revalorisation de nos métiers concomitante.

Que ce soit en plénière ou en commission, les débats furent intenses, parfois vifs voire houleux, mais toujours d'un grand intérêt et d'une grande richesse. Les délégués n'ayant pas toujours les mêmes avis ni donc les mêmes mandats sur les différentes questions au sein des 4 thèmes, il fallut aux rapporteurs trouver la voie juste pour que de cet ensemble parfois discordant sorte une position claire du SNES et acceptée de tous.

Le jeudi, le SNES Martinique fit une intervention afin de soutenir et de faire voter la motion DOM, en essayant d'expliquer rapidement les différents événements que connut l'île. Pas facile en 2 min 30 secondes ! Depuis la métropole, les informations étaient plus que tronquées, lacunaires, et nombreux furent ceux qui vinrent nous poser des questions durant ces 5 jours.

Un congrès national est toujours un moment particulier puisqu'il est le creuset d'où va émerger la politique du SNES pour les 2 prochaines années. C'est un aspect qui n'a pas échappé à nos « bizuth » puisque trois des membres de la délégation vivaient là leur premier congrès. Un temps qui peut paraître toujours trop court tant on a de choses à dire et à débattre, un temps qui (re)fait découvrir l'ampleur de ce qu'est le SNES national et un temps qui permet de recharger les batteries syndicales et de se préparer aux luttes à venir dans les deux ans qui suivent pour faire échec à cette politique de démantèlement sans fin de l'Education Nationale.

Régis AUBRY et Christelle RETORY

NB : Les différents thèmes des pages 2 à 5 sont les contributions et corrections du congrès académique pour le congrès national.

SNES Martinique: Bat. B Cité Bon Air, Route des Religieuses 97200 FORT DE France
Tel : 0596 63 63 27 Fax : 0596 71 89 43
Courriel : s3mar@sn.es.edu
Informations utiles : Site : www.martinique.sn.es.edu ;
Forum : www.martinique.sn.es.edu/forum/



SOMMAIRE :

EDITO p.1

CONGRÈS ACADEMIQUE

Thème1 p.2

Thème 2 p.3

Thème 3 p.4

Thème 4 p.5

Compte-rendu du congrès p.5

CONGRÈS NATIONAL

Motion Dom p.6

Motion SNES Martinique p.7

ENCART I

Procès Verbal du Congrès Académique

Votes sur les Rapports Acad/Nationaux

THÈME 1 : « POUR L'ÉCOLE, UN PLAN AMBITIEUX »

Scolarité à 18 ans ! Même choix pour tous les élèves

En Martinique, bon nombre d'élèves sont laissés sur le bord de la route ou orientés par défaut en raison du nombre limité d'orientations possibles ou des places disponibles : ce problème est amplifié par l'insularité car le choix des élèves n'est pas toujours en harmonie avec les choix politiques des collectivités.

Redoublement

La plupart des études montre qu'à l'échelle de la France, il est le plus souvent inutile et inefficace. Nous pourrions faire la proposition de le supprimer, mais uniquement dans l'optique de réinjecter l'argent économisé dans des véritables structures d'aide et de soutien pour les élèves en difficulté et d'approfondissement pour les autres. Mais dans le contexte actuel de crise, la menace est que l'objectif fixé soit de faire des économies sans réinvestissement humain sur le moyen ni long termes. En Martinique, une part non négligeable des redoublements - surtout en fin de troisième et de seconde - est liée aux problèmes de l'orientation (cf paragraphe précédent).

Accompagnement éducatif

Il a été mis en place sans véritable concertation nationale ni académique. La diversité des propositions entraîne une diversité des situations : l'ensemble des élèves n'ont pas les mêmes offres. Il y a donc une très grande diversité et une très forte inégalité entre des choix judicieux et intéressants mais très rares car souvent compliqués à mettre en place et un grand fourre-tout. En outre, le problème de l'évaluation des propositions mises en place n'a jamais réellement été envisagé. En Martinique plus spécifiquement, la gestion du transport scolaire contraint de l'organiser sur le temps scolaire en l'intégrant dans l'emploi du temps des élèves. Il fait figure de travail supplémentaire et, pour les élèves en très grande difficulté, de double peine qui ruine leur motivation initiale et les laisse à bout de souffle !

En outre est-ce aux enseignants de se substituer aux parents sous la forme d'heures supplémentaires très mal payées ? Certes, beaucoup d'enseignants acceptent ce volontariat mais c'est pour améliorer leurs revenus. Qu'en est-il dès lors de la qualité et de la motivation pour l'accompagnement éducatif ? En effet, la multiplication des heures supplémentaires sous payées n'est pas source de qualité, ou cela sous entendrait qu'auparavant avec son service statutaire de 18 ou 15 heures, l'enseignant ne travaillait pas beaucoup, ce que démentent toutes les études officielles et gouvernementales. Nous demandons donc que l'accompagnement éducatif soit compris dans le temps de service des enseignants, et effectué par des enseignants afin de limiter les emplois précaires car la multiplication des intervenants extérieurs, pas toujours de qualité et sans aucun contrôle, est trop souvent mise en place pour des raisons de restriction budgétaire et de privatisation de l'EN.

Encore une fois, une nouveauté est proposée sans tenir compte des structures (manque de salles adaptées....) ni des personnels (CPE, enseignants, documentalistes...en nombre insuffisant).

L'accompagnement éducatif peut devenir aussi un moyen de pression pour les chefs d'établissement afin de sanctionner les récalcitrants de tout poil et empêcheurs d'accompagner en rond qui refuseraient de s'y plier!

Carte scolaire

La suppression de la carte scolaire n'arrange rien, en multipliant les risques de choix d'établissements en fonction de critères subjectif et en créant ainsi des éducations à vitesse variable en fonction des choix proposés, des moyens offerts et de la réputation de l'établissement.

Problème de la réforme des lycées

Le lycée devrait pouvoir être un choix possible pour tous les élèves. Alors que le SNES s'est déjà depuis longtemps fixé des objectifs, il s'agit de réfléchir à la manière d'y arriver. Or, le gouvernement procède inversement, avec une construction progressive sans avoir clairement jalonné le terrain et mis en place l'objectif. Ainsi, la mise en place des secondes se ferait avant même de savoir quel profil aurait le cycle terminal Première-Terminal. Ce flou, mais surtout le manque de véritable concertation des personnes concernées présage de multiples dérives potentielles.

Exemple de la question de la semestrialisation

Se pose la question dans le découpage de l'année scolaire : s'agit-il du calendrier, ou des enseignements, ou des deux ?

La semestrialisation du calendrier pourrait se révéler intéressante en permettant d'une part, un meilleur suivi des élèves en difficulté grâce à une concertation plus précoce dans l'année scolaire pour des remises au point et plus tardive pour des orientations, d'autre part, l'harmonisation de certains enseignements comme les nouvelles disciplines ou celles disposant de peu d'heure (mieux connaître les élèves, évaluations...). Cependant, de l'absence de cadrage strict à la semestrialisation peut découler la multiplication des réunions - bien entendu non rémunérées - hors temps de travail... Il s'agit donc de bien cadrer le tout !

En l'absence de réflexion préalable, la semestrialisation des enseignements entrainerait - elle aussi - de graves dérives : annualisation du temps de travail des enseignants, difficultés à l'évaluation des élèves, continuité des enseignements au fil de la scolarité. Quand bien même elle pourrait être envisageable dans certaines disciplines comme c'est déjà le cas parfois en TPE, ECJS ou dans les PPCP, les risques sont très grands concernant les disciplines (hiérarchisation), les élèves (zapping, choix si deux modules intéressants ont lieu en même temps...) et les personnels (dérives locales : choix variables, emploi du temps...). De plus, apparaît le risque de faire exploser la structure de la classe!

Le risque d'une éducation à plusieurs vitesses se pose concernant les élèves aux parents initiés qui pourront donc faire des choix plus judicieux que les autres.

S'il la Finlande est souvent présentée comme un modèle il est bon de rappeler qu'elle a mis 12 ans pour y arriver quand notre gouvernement veut l'imposer en un an ?

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

REFUS DE VOTE: 0

POUR: 32

THÈME 2 : POUR UNE AUTRE POLITIQUE PUBLIQUE, AVEC DES PERSONNELS REVALORISÉS

1 La Fonction publique attaquée (...)

1.1.2.1 En premier lieu, la volonté de développer le recours aux non titulaires, installés dans la précarité et ~~Hypothèse de les~~ contrats de droit privé, doivent être combattus. **En effet, les CDI qui sont attribués à certains contractuels n'enlèvent rien à leur précarité, contrairement à ce que pensent ces personnels.** Pour les agents contractuels, le SNES défend l'élaboration de règles collectives, transparentes au plus proche de celles qui valent pour les titulaires.(...)

1.1.2.4 La rémunération de la performance est de plus en plus présente dans les réformes indemnitaires qu'il s'agisse de la prime de fonction et de performance ou de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour les catégories du second degré, cette politique se traduit actuellement par le développement des heures supplémentaires ~~auquel le SNES s'oppose.~~ **L'accompagnement éducatif illustre bien la dérive du recours abusif aux heures supplémentaires, rémunérées différemment selon le corps (CPE et professeurs documentalistes payés 30 € pour une HSE alors qu'elle est à 36.88€ pour les autres professeurs).**

Le SNES s'oppose à cette multiplication des heures supplémentaires qui n'a pour but que d'alourdir la tâche des professeurs en voulant les rentabiliser à tout prix et qui va de pair avec les suppressions massives de postes. (...)

1.2.2 Les négociations ouvertes dans la Fonction Publique ont permis notamment la transformation des CHS en CHS-CT (conditions de travail). Ceux-ci doivent rester désignés à partir de la représentation en CTP. Cette transformation ouvre de nouvelles responsabilités aux organisations syndicales, et aux militants siégeant dans les CHSD ou CHSA, qui devront davantage s'appuyer sur les remontées des établissements pour pouvoir jouer leur rôle, et exiger les formations auxquelles ils ont droit. **Il est proprement scandaleux que les personnels de l'Education Nationale n'aient aucun suivi médical. Il faudrait des psychologues ressource dans chaque académie pour être à l'écoute et venir en aide aux personnels en difficulté qui n'ont quasiment aucun moyen pour faire part de leur souffrance induite par la pénibilité du métier. Il en va de l'intérêt des personnels mais aussi des élèves.** Faut-il créer des Comités HS, traitant des personnels, dans les établissements, faut-il s'en tenir à l'existant ou revaloriser le rôle de la Commission hygiène et sécurité élargie aux usagers et l'étendre à l'ensemble des établissements ?(...)

2.4 (...)Mécontentes des conditions dans lesquelles sont élaborés et suivis les PRDF, les régions veulent obtenir une responsabilité accrue dans l'orientation scolaire. Sans aucune distance par rapport aux recommandations européennes, certaines devancent les intentions du gouvernement en créant des structures régionales d'orientation qui s'adressent également aux publics en formation initiale (Aquitaine, Rhône Alpes, Limousin) Le SNES s'oppose à la création de services régionaux d'orientation pour le public en formation initiale qui doit rester de la compétence de l'État. Ils aboutiraient à la disparition des CIO, à une dégradation de la qualité de l'information et de l'aide à l'orientation des élèves, à la dénaturation du métier de Co-Psy et à une aggravation des conditions de travail des personnels. **L'orientation scolaire ne saurait relever d'autres personnels que les Co-psy tant le volet psychologie (négligé par Etat et Régions) est essentiel à l'orientation. Une orientation régionale conduirait à un appauvrissement de l'offre de formation puisqu'elle se ferait en fonction du bassin d'emploi de la région et des besoins du patronat local. En outre, grande est la tentation pour certaines régions de maîtriser le volet formation jusqu'à délivrer des diplômes régionaux pour passer des concours régionaux, ce à quoi le SNES**

s'oppose fermement.

Les contrats d'objectifs par branches, qui prévoient les besoins en formation tant initiale que continue pose problème : absence de vision transversale, une perception timorée de la nécessaire élévation des qualifications, l'insuffisance du dialogue social.(...)

4.2. Services et conditions de travail

(...)Quelles évolutions devons-nous faire prendre en compte, en particulier pour les enseignants documentalistes, les CPE et les CO-Psy ? **L'évolution des métiers de CPE, AS, Co-psy passe-t-elle par la mise en place de 5000 médiateurs de la réussite scolaire là où les postes ouverts au concours fondent comme neige au soleil ? Quelle formation, quelles missions, quel avenir pour ces nouveaux précaires ?** (...)

4.3.1. (...)Concernant le mouvement, le congrès aura à confirmer les mandats antérieurs, concernant notamment le profilage des postes, le respect et les équilibres du barème, l'unicité des opérations de première affectation et de mutation (titulaires et néo-titulaires). **Les directives du MEN dans la dernière note de service mutations incitent fortement à protéger les néo-titulaires (pas d'affectation en établissements APV, sensibles, ambition réussite, en plan violence). Toutefois, l'application aveugle d'une telle directive entraînerait le blocage du mouvement déjà lourdement handicapé par le manque criant de postes et serait la négation du droit à mutation pour tous.** L'attaque contre le paritarisme programmée par le ministère (mouvement 2009) est une attaque contre les droits des personnels : elle doit être mise en échec.(...)

4.7 La surveillance

~~(...)Quelles revendications immédiates faut-il formuler en terme de temps de travail et de formation pour mieux s'adapter aux réalités des personnels recrutés ?~~ **En aucune façon, les AED qui effectuent un temps plein (41h) ne peuvent se préparer et passer les concours de façon efficace. Même quand ils bénéficient d'un crédit d'heures parce qu'inscrits à l'université ou à une formation, il apparaît évident que la charge de travail reste trop lourde pour permettre une réussite aux concours. Aussi réclapons-nous un demi-service payé temps plein pour donner aux ADE une véritable chance de succès.** Les AED les plus anciens arrivent au terme des six ans d'emploi : quels dispositifs revendiquer pour leur éviter le chômage ?(...)

5.4 (...)En effet cet accord met en place une reconnaissance à priori des diplômes attribués par les universités catholiques en lieu et place d'un contrôle systématique de l'État par le Recteur ou dans le cadre de convention entre les universités publics et les universités catholiques. **Qui plus est, c'est la porte ouverte à tous les particularismes et à tous les communautarismes bafouant ainsi tous les principes républicains (pas de distinction de sexe, de religion, de race, etc...)**

On verrait alors fleurir de diplômes d'universités de toutes confessions reconnus par l'Etat, sans compter que le dernier rempart contre la privatisation de diplômes sautera dans la même logique. Les universités de grands groupes industriels se développeront, assurées d'avoir des candidats, futurs salariés. Le SNES dénonce cet accord et exige sa remise en cause. Il recherche avec les mouvements laïques les conditions d'une réaction unitaire.

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

REFUS DE VOTE: 0

POUR: 29

THÈME 3 : POUR DES ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

I. Vers un développement plus solidaire et respectueux de l'environnement

1.1 Constat

La crise qui sévit dans le monde révèle progressivement ses différents aspects qui se renforcent mutuellement : crises financière, économique, alimentaire, sanitaire, écologique.

Dans un tel contexte les valeurs humanistes fondamentales disparaissent

1.1.3 Depuis le début de l'année 2007, les prix de bon nombre de denrées alimentaires de base ont fortement augmenté affectant l'ensemble de la population mondiale avec des conséquences particulièrement graves dans les pays en voie de développement qui ont connu des « émeutes de la faim » en 2007 et 2008.

Le mouvement de février 2009 en Martinique témoigne du profond malaise social et de la paupérisation grandissante de la population pressurée par quelques groupes économiques monopolistiques et tentaculaires.

1.1.4 Les effets de ces crises sont particulièrement lourds sur les pays les plus pauvres ou dans un même pays sur les populations les défavorisées entraînant une explosion des inégalités. (...) ~~Quel contenu donner à l'idée de croissance dans ce contexte ?~~ L'idée même de croissance telle qu'elle est calculée doit être remise en cause

1.2. Place, rôle et reconnaissance du travail

1.2.1 Les politiques d'emploi

(...) Dans le secteur privé, le Contrat à Durée Indéterminée doit rester la norme en terme de contrat de travail, et le temps partiel être réservé au salarié demandeur. ~~Les emplois aidés doivent être limités car faiblement rémunérés et trop souvent sans perspectives pour ceux qui les occupent.~~ **Il importe de revendiquer du secteur public des emplois durables et qualifiés.**

1.2.2 Les salaires

(...) Il faut un nouveau partage des richesses en faveur des salaires !

L'éducation nationale ne peut continuer à donner un salaire moyen de 800 euros aux personnels précaires, en Martinique, compte tenu du coût de la vie. Une telle disparité entre titulaires et non titulaires est explosive et ne peut qu'entraîner l'ensemble des salaires du public à la baisse.

1.2.3 Le temps de travail

(...) **La seule prise en compte des horaires effectifs des professeurs devant les élèves méconnaît la réalité du métier. L'utilisation des heures supplémentaires appauvrit la qualité de notre enseignement et le recours à l'informatique de plus en plus pressant mérite des compensations salariales véritables.**

1.2.4 Le RSA

(...) **Compte tenu de la situation économique en Martinique, il paraît urgent d'y implanter le RSA.**

1.2.5 L'allocation d'autonomie

~~Les jeunes sont les principales victimes du chômage et de la précarité. Entre 18 et 24 ans, le taux de pauvreté est à son niveau le plus élevé, 48,6 % chez les femmes et 46,4 % chez les hommes. Avant 25 ans, il n'ont pas droit au RMI (ni au RSA). La FSU s'est prononcée pour une allocation d'autonomie pour la jeunesse. A partir de quel âge, universelle ou sous conditions de ressources ? si elle était soumise à une cotisation minimale elle pourrait permettre une validation pour la retraite~~

Jusqu'à 25 ans, les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'une formation rémunérée et d'un système de bourses performant qui doit leur permettre de déboucher sur une voie professionnelle.

1.3. Protection sociale

1.3.1 Santé

(...) Pour le SNES, la perte d'autonomie doit être gérée dans le cadre de la Sécurité sociale.

Les services de santé en Martinique doivent être en mesure de pouvoir faire face à la demande du public en fonction des normes habituelles de soin et de sécurité.

Les personnels de l'Education Nationale en Martinique doivent pouvoir bénéficier des visites médicales annuelles.

Enfin le SNES Martinique réclame que les hôpitaux publics soient enfin mis aux normes antisismiques ou reconstruits selon ces normes.

1.3.2 Retraites

(...) **En Martinique, on constate un vieillissement de la population de la fonction publique du fait de l'aggravation des conditions de vie à la retraite, puisque cette dernière ne bénéficie plus de l'indemnité de vie chère.**

1.3.3 Politique familiale

(...) **Les salariés de l'Education nationale doivent pouvoir bénéficier, comme les autres salariés, d'aides pour la prise en charge des frais**

de garde et de crèche de leurs enfants.

1.4 Répondre à la crise climatique

(...) **Le SNES Martinique dénonce l'insuffisance de la politique publique coordonnée en Martinique**

- en matière d'investissement dans les énergies renouvelables,
- en matière de prospection d'énergies non polluantes,
- d'aménagement du territoire,
- de généralisation de transport public routier et maritime
- et de traitement des eaux usées.

II. Une société du « vivre ensemble »

~~Alors que la politique gouvernementale exacerbe les peurs l'idéologie dominante exacerbe les peurs,~~ renforce l'atomisation des individus (...)

2.1.1. Abroger les lois sécuritaires circonstancielles

(...) **Le SNES Martinique souhaite que les enfants en difficulté – du fait de l'atomisation des structures familiales et de la pauvreté – bénéficient d'un suivi particulier dès l'apparition de comportements déviants. Le déficit de personnels adultes et notamment de personnels spécialisés (assistantes sociales, infirmières, médecins scolaires...) ne permet pas de répondre efficacement aux demandes des élèves.**

2.2.1.1. L'égalité des droits, seule réponse aux discriminations ?

(...) **Pour le SNES Martinique, la discrimination positive n'est pas une solution : il faut développer plutôt les conditions de réussite scolaire, professionnelle et sociale par les aides matérielles ou structurelles indispensables pour aplanir les inégalités réelles.**

2.2.1.2. Refuser la relégation territoriale

(...) **En Martinique, où l'inégalité est criante entre le Nord et le Centre de l'île, le SNES doit être un élément moteur pour pousser les pouvoirs publics à faire évoluer cette situation d'enclavement social.**

2.2.1.3. Femmes : des droits à défendre et à conquérir

(...) **Le SNES Martinique considère que l'Education Nationale doit encore faire des progrès en matière d'application des droits des femmes (heure d'allaitement, prise en compte des femmes enceintes, etc...)**

2.2.2. Faire vivre la démocratie

(...) Les décisions économiques sont prises par des pouvoirs de plus en plus lointains et anonymes. **Le néo-libéralisme a prétendu dépolitiser le débat sur les grands choix de société en imposant l'idée que toute la vie sociale était soumise à la nécessité économique.**

(...) **Le SNES soutient cette aspiration à la démocratie et défend un projet d'émancipation qui permette aux citoyens et aux travailleurs de débattre et d'exprimer leurs volontés dans tous les domaines de la vie sociale. La démocratie doit notamment se développer dans les entreprises et sur les lieux de travail.** Au moment où de nouvelles régulations publiques s'imposent, le Snes demande que les droits des usagers et des personnels soient reconnus.

III. Pour des services publics forts, de qualité et accessibles à tous

3.4 Eau

(...) **La gestion publique et le contrôle de la qualité de l'eau sont une nécessité vitale pour un département insulaire tel que la Martinique touchée en particulier par le chlordécone.**

3.5 Logement

(...) **Le SNES conteste la réforme du Livret A qui fragilise considérablement le financement du logement social.**

Les politiques de défiscalisation ont contribué à la raréfaction des logements sociaux

3.6 Transports

(...) **Il faut remédier de toute urgence à l'insuffisance du transport public en Martinique qui engendre un coût colossal pour la collectivité et des conséquences néfastes.**

3.8 Culture et communication

(...) **Cette politique culturelle reste par trop inégalitaire selon les territoires.**

3.9 Nouvelles missions

(...) **L'aide aux personnes âgées est un problème particulièrement aigu en Martinique qui demande une réponse urgente.**

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

REFUS DE VOTE: 0

POUR: 24

THÈME 4 : POUR LA RÉNOVATION DU SYNDICALISME

1. Introduction

(...) Par sa politique de « réforme » intensive **sans véritable concertation**, le gouvernement met les organisations syndicales sous pression, les contraignant sans cesse à réagir tantôt par la contestation tantôt par la négociation. (...) Si plusieurs secteurs ont pu concrétiser des actions d'ampleur, l'extension des conflits n'a pas encore eu lieu **sauf dans les DOM, où une puissante mobilisation d'une ampleur exceptionnelle s'est fait ressentir, sous l'impulsion de collectifs dont la FSU est partie prenante** et l'absence de victoires peut avoir un impact négatif sur les salariés.

2. La FSU

(...) La FSU ~~n'a-t-elle pas~~ **à doit** prendre des initiatives concrètes de travail en commun susceptibles de contribuer aux nécessaires rapprochements d'organisations ? (...) D'ores et déjà, des évolutions ont lieu dans l'appréhension par les organisations syndicales des nouvelles formes de lutte, de salariat et de précarité (**ex. de la lutte des contrats aidés organisée par la FSU dans les DOM et de celle des travailleurs sans papiers organisée par la CGT**), d'organisation de l'Etat ; la FSU, avec ses atouts, ne doit-elle pas s'inscrire dans une démarche de construction de ce syndicalisme ?

FSU et syndicalisme de la fonction publique

(...) **La FSU**, notamment au regard du nouveau contexte introduit par les nouvelles règles de représentativité, ~~ne doit-elle pas~~ **doit** renforcer son intervention sur les questions de la fonction publique et proposer aux fédérations de fonctionnaires qui en seraient d'accord des cadres permanents de travail, de réflexion et de mobilisation ?

Structuration syndicale dans la FSU

La réorganisation de l'Etat, les transferts de personnels, l'évolution des formations, etc. bousculent dans bien des cas l'actuelle structuration syndicale à l'intérieur de la FSU. ~~Se-~~

~~pose avec plus ou moins d'urgence la question~~ **La FSU doit se donner les moyens** de réorganisation / regroupement syndical **en son sein dans la FSU** pour offrir aux personnels un syndicalisme plus efficace et plus représentatif. (...)

3. SNES

État des lieux

(...) La responsabilité du SNES, en tant que syndicat majoritaire, est grande dans le second degré ; (...) ; ~~peut-on aller plus loin et réfléchir à des évolutions des champs de syndicalisation sans se laisser devancer par les restructurations imposées par l'institution (ex- des frontières enseignements technologiques / professionnels)~~. **Dans le cas précis du 2nd degré, il paraît important de travailler en synergie avec tous ses acteurs.**

Rapport au politique

(...) L'amincissement de l'État, la réduction des effectifs, la décentralisation, l'ouverture au secteur privé de missions relevant précédemment du service public, plus précisément dans l'Éducation l'accent sur l'autonomie des établissements, la trop grande spécialisation disciplinaire **des maîtres des enseignants**, l'obsolescence et la rigidité de leurs statuts, l'impuissance face aux déterminismes sociaux, l'inefficacité du service public d'orientation, etc. paraissent dans le discours public faire l'objet d'un véritable consensus.

Le SNES et les collègues : quel rapport au syndicalisme ?

(...) Les jeunes collègues, (souvent TZR), ressentent dans les premières années un certain isolement professionnel: (...)

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

REFUS DE VOTE: 0

POUR: 31

COMPTE RENDU DU CONGRÈS MARDI 10 FÉVRIER 2009

1. Vote pour les délégués au congrès national

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

REFUS DE VOTE : 0

POUR : 29

2. Désignation des nouveaux commissaires aux comptes

3. Propositions de modifications statutaires

Proposition de modification des statuts présentée par José Dupuis et Magali Espinasse, membres de la CA nationale

-article 17 : le congrès national a lieu tous les trois ans

-article 11 : l'élection à la CA a lieu tous les trois ans à bulletin secret

vote aux 2/3. La proposition avait obtenu plus de 50% mais moins des 2/3.

CONTRE : 24

ABSTENTION : 2

REFUS DE VOTE : 0

POUR : 5

Propositions de modifications statutaires présentées par Ecole Emancipée

Préambule §1

CONTRE : 24 ABSTENTION : 4 REFUS DE VOTE : 0 POUR : 3

Préambule §2

CONTRE : 22 ABSTENTION : 4 REFUS DE VOTE : 2 POUR : 3

Préambule §3

CONTRE : 23 ABSTENTION : 4 REFUS DE VOTE : 1 POUR : 3

Article 6

CONTRE : 18 ABSTENTION : 7 REFUS DE VOTE : 0 POUR : 6

Article 7

CONTRE : 20 ABSTENTION : 8 REFUS DE VOTE : 0 POUR : 2

Article 9

CONTRE : 21 ABSTENTION : 8 REFUS DE VOTE : 0 POUR : 2

MOTION DOM : CONGRÈS NATIONAL DE PERPIGNAN

TEXTE LU À LA TRIBUNE PAR RÉGIS AUBRY

Il y a de cela quelques semaines, la Martinique entrait dans une grève générale de plus de 30 jours, avec un véritable blocage de l'île : fermeture du port, des stations services, des grandes surfaces, bref l'île vivait plus qu'au ralenti.

Mouvement populaire et social sans précédent depuis plus de 30 ans, cela démontrait de véritables malaises dans la population et une véritable crise économique et sociale dans l'île. Avec un taux de chômage officiel de plus de 25%, l'emploi au niveau local devient un bien de plus en plus précieux. La fonction publique, les métiers de l'éducation nationale sont de plus en plus attaqués.

Lors du conflit, le SNES Martinique apporta en permanence son soutien aux revendications sociales de la population en souffrance de l'île, en intervenant dès que possible et autant de fois que possible sur le net, dans les médias locaux.... Cependant, concernant notre métier, il apparaît que la plateforme revendicative dans l'éducation (consultable sur le site académique du SNES) que défend le collectif du 5 février qui demande en partie des concours et recrutement locaux, l'obligation de la LCR pour passer le Capes, le blocage de postes aux non titulaires originaires... ne peut être défendu par le SNES Martinique. Ayant remporté les élections professionnelles avec plus de deux tiers des voix, le SNES

Martinique est encore plus que jamais représentatif de nos métiers. Il apparaît donc primordial, pour la population, pour l'Education nationale, pour nos syndiqués et sympathisants, que dans le contexte local d'un proche référendum sur l'évolution institutionnelle pour un éventuel passage à l'article 74 de la constitution qui ne manquerait pas d'apporter des changements dans nos métiers que le congrès National du SNES confirme et clarifie ses positions sur le métier (Les concours nationaux doivent être ouvert à tous ; Les personnels ou futurs personnels concernés doivent pour ce faire disposer de formations de qualité et de temps pour les préparer.....) Il est donc d'une importance majeure que lors de son congrès national, le SNES apporte ainsi un soutien sans faille et en masse en particulier au SNES Martinique, et en particulier pour être encore plus fort et soutenu lors des futures négociations qui ne manqueront pas de voir le jour lors ou suite aux Etats Généraux de l'Outre Mer.

C'est pour cela que le S3 Martinique demande au congrès national de voter à la plus grande majorité la motion DOM présentée, et qu'il demande un vote dissocié du texte afin d'acquiescer une plus grande force et crédibilité.

(très forts applaudissements de l'ensemble des participants au congrès)

MOTION DOM CONGRÈS DE PERPIGNAN

Texte des rapporteurs

L'ampleur exceptionnelle du mouvement social dans les Antilles a permis de faire céder le patronat local, le MEDEF et le gouvernement, sur les principales revendications en terme de salaires et de coût de la vie qui prenaient, en particulier, en compte les situations économique, sociale, historiques et géographiques et culturelles de ces départements. La construction d'une large unité sur une plate-forme qui faisait écho aux difficultés et attentes de population a contribué à créer les conditions d'un soutien et d'un engagement populaire sans précédent. Cette mobilisation, les résultats obtenus interrogent le mouvement syndical par son caractère exemplaire mais non directement transposable comme peuvent le montrer par exemple les mobilisations à La Réunion et en Guyane.

Au-delà des acquis immédiats et importants obtenus, il convient aujourd'hui d'être particulièrement attentif sur l'application concrète et entière des accords signés.

De graves difficultés persistent dans les DOM dans tous les secteurs de la vie économique, sociale et culturelle. Ainsi dans l'éducation nationale les retards en terme de réussite scolaire et universitaire, d'accès aux diplômes et aux qualifications sont importants. Le développement économique de ces territoires, leur intégration dans leur environnement géographique, l'accès de tous à une qualification reconnue exigent une élévation du niveau de qualifications à partir du niveau IV qui ne peut se réaliser que par un véritable investissement de l'Etat et des collectivités locales dans l'éducation: offre de formation, postes, bâti scolaire et universitaire.. .Les voies technologiques et professionnelles doivent être développées ainsi que le supérieur des lycées (BTS, CPGE...).

Le nécessaire accès d'un plus grand nombre d'étudiants des DOM aux emplois de cadre A de la Fonction Publique par les concours suppose une volonté de tous d'améliorer la préparation à ces concours, en particulier à l'Université, à l'opposé d'une politique qui consisterait à faire le choix du dérogatoire dans les règles qui régissent la Fonction Publique sur l'ensemble du territoire national. Dans l'éducation nationale, il est indispensable de garantir le même niveau de qualification et de recrutement sur l'ensemble du territoire national. Cela rend plus nécessaire encore dans les DOM la mise en place de prérecrutements. Dans le second degré, la mise en place de concours dérogatoires irait à l'opposé de cette garantie et conduirait à des dégradations importantes pour l'ensemble des personnels enseignants du second degré et sur la qualité de l'offre de formation.

La précarité a pris dans la Fonction Publique de ces territoires une importance considérable que le SNES ne peut accepter. Elle rend encore plus urgent dans ces territoires un plan de titularisation, comme nous le demandons sur l'ensemble du territoire national.

Le gouvernement a lancé une vaste offensive de remise en cause des indemnités spécifiques versées dans les DOM et dans les COM. Le SNES demande que l'ITR soit rétablie et s'applique dans tous les départements d'outre mer. Compte tenu des difficultés particulières d'exercice dans ces territoires (prise en compte de l'éloignement et du coût de la vie), le SNES est fermement opposé à toute remise en cause, même partielle, des sur- rémunérations qui existent aujourd'hui dans les DOM et les COM.

MOTIONS SNES MARTINIQUE AU CONGRÈS NATIONAL PERPIGNAN 2009

MOTION DU CONGRÈS DU SNES MARTINIQUE

Le SNES Martinique, réuni en congrès les 9 et 10 février 2009, se félicite de la mobilisation des travailleurs en Martinique.

Il tient à rappeler son soutien plein et entier aux personnels mobilisés. Pour sa part il s'oppose à toute suppression de postes dans le Second Degré et appelle vigoureusement les personnels de l'Education à faire échec à cette nouvelle dégradation de l'enseignement dans notre île en se mobilisant dans les établissements.

Le SNES Martinique considère d'une manière générale que l'Etat, les collectivités et le patronat doivent répondre aux justes revendications de la population martiniquaise écrasée par le coût de la vie, les bas salaires et les taxes diverses. Il importe toutefois d'éviter toute violence, toute provocation et d'unir nos voix pour obtenir des résultats tangibles pour répondre aux attentes de la population.

UNANIMITÉ 24

PROPOSITION DE MOTION AU CONGRÈS NATIONAL

Le Congrès national du SNES apporte son soutien aux travailleurs martiniquais dont les conditions de vie sont particulièrement dégradées. Avec un taux de chômage de l'ordre de 25%, des salaires souvent inférieurs au Smic, des impôts injustes, des consommateurs captifs d'une grande distribution qui applique des prix beaucoup plus élevés qu'en France hexagonale, la Martinique se trouve lourdement handicapée, ce qui l'empêche de connaître un essor économique satisfaisant. Société de consommation, elle doit enfin bénéficier d'un cadre législatif et économique afin de développer des entreprises industrielles et commerciales et de créer des richesses absolument nécessaires à l'île.

UNANIMITÉ 24

MOTION EN RAPPORT AVEC LES POSITIONS DEFENDUES PAR LE SE DANS LE COMITÉ DU 5 FÉVRIER EN MARTINIQUE

Le Congrès national du SNES, réuni à Perpignan les2009, condamne fermement la demande formulée par certaines organisations syndicales en Martinique, sous couvert du collectif du 5 février 2009, de réclamer le blocage des postes vacants au profit des contractuels originaires, les tentatives de verrouillage par l'introduction d'un CAPES local, imposant le créole comme LCR obligatoire.

Le Congrès national du SNES réitère son attachement à des concours nationaux, ouverts à tous. Il s'associe à la demande du SNES Martinique d'un plan de résorption de la précarité par l'ouverture de concours réservés, voire de troisième voie pour les contractuels enseignants, cpsy et cpe. Les personnels concernés doivent pour ce faire disposer de formations de qualité et de temps pour les préparer. Aussi le Congrès soutient-il la demande du SNES Martinique d'un salaire complémentaire de formation versé par l'Etat la Région et le Département pour permettre à ces personnels d'exercer à mi-temps tout en percevant un traitement complet.

Le Congrès national du SNES condamne avec la plus grande fermeté le comportement du courant PRSI et de sa représentante en Martinique, Jacqueline Petitot pour les propos diffamatoires, injurieux et racistes qu'elle a tenus un peu partout et notamment dans son journal AOP n° 2. Le SNES Martinique comprend mal comment, n'ayant pas participé au congrès du SNES Martinique sinon pour distribuer son torchon, et après y avoir annoncé définitivement sa démission, Jacqueline Petitot pourrait revenir sur sa décision en suppliant le S3 Martinique de lui permettre implicitement d'assister à un congrès national où elle ne représenterait qu'elle-même voire un courant politique confidentiel. Le SNES Martinique considère que la camarade Petitot s'est exclue d'elle-même et qu'elle ne réintégrera le SNES Martinique qu'après avoir formulé des excuses publiques pour avoir sali le SNES Martinique et la FSU Martinique dès l'année dernière et durant le conflit des contrats aidés en

Martinique.

Le Congrès national du SNES demande que l'on mette un frein définitif à l'emploi kleenex dans l'Education Nationale. Nous réclamons la fin de toute interdiction pour les AED, les EVS et les AVSI de postuler pour un renouvellement de leurs contrats arrivés à échéance. Nous réclamons des perspectives de carrière pour nos camarades vie scolaire par la pérennisation de leurs emplois. Mais puisque certains n'entendent pas non plus passer leur vie dans l'Education nationale, nous demandons que l'expérience acquise débouche sur des formations validantes leur permettant de bénéficier par VAE soit de diplômes professionnels reconnus par l'Etat, soit d'équivalence de formation afin de poursuivre dans la voie universitaire ou technologique qui correspondrait aux acquis professionnels qui sont les leurs.

Le SNES Martinique demande que l'on supprime tout nouveau recrutement de personnels non titulaires d'enseignement, de vie scolaire ou conseiller d'orientation psychologue tant que ceux qui sont officiellement en place n'auraient pas été reconduits dans leur emploi. Nous réclamons un nouveau plan de résorption des contractuels par l'ouverture de concours réservés, de troisième voie accompagnés de formations de haut niveau et d'un salaire de formation pour permettre à ces personnels à mi-temps de disposer d'un salaire de temps plein.

Le SNES Martinique demande pour tous contractuels qui n'auraient pas le niveau master mais qui auraient déjà présenté le CAPES d'obtenir l'équivalence du master pour la présentation des nouveaux CAPES.

Le SNES Martinique demande au Congrès de s'associer à son refus de toute suppression de poste (109 sont prévus pour la rentrée 2009 dans notre île). Nous disposons de critères suffisamment en décalage défavorable avec les moyennes de l'Hexagone pour bénéficier d'un E/D nettement plus favorable en Martinique.

MOTION EN RAPPORT AVEC LES EMPLOIS AE (AED/AVSI/AVSCO)

Le Congrès national du SNES estime que la situation des personnels non titulaires non d'enseignement est méprisante dans l'Education Nationale. En effet chaque année l'Education Nationale remercie bon nombre de collègues après les avoir purgés de leur énergie pendant 6 ans alors même que les missions de ces personnels restent d'une criante nécessité dans les établissements.

Le Congrès national du SNES demande que l'on mette un frein définitif à l'emploi kleenex dans l'Education Nationale. Nous réclamons la fin de toute interdiction pour les AED, les AVSI et les AVSCO de postuler pour un renouvellement de leurs contrats arrivés à échéance. Il se trouve que les six années passées au sein de l'Education Nationale sont, de fait, une parenthèse dans le cursus professionnel de nos collègues. Nous réclamons des perspectives de carrière pour nos camarades AE par la pérennisation de leurs emplois. Mais puisque certains n'entendent pas non plus passer leur vie dans l'Education nationale, nous demandons que l'expérience acquise soit reconnue. Pour ce faire le SNES Martinique demande que soient établies pour chaque contrat une fiche poste obligatoire précisant les missions exactes du collègue embauché afin de permettre une bonne évaluation des dossiers de VAE par la suite et s'oppose donc à la dilution des compétences dans une ultrapolyvalence macabre des personnels.

Par ailleurs le SNES considère qu'en tant qu'employeur l'Education Nationale doit se comporter en formateur responsable de ses personnels et réclame donc que chaque contrat AE soit assorti d'une proposition de formation qualifiante et/ou diplômante au sein d'un organisme formateur partenaire. Aussi le Congrès soutient-il la demande du SNES Martinique

d'un salaire complémentaire de formation versé par l'Etat la Région et le Département pour permettre à ces personnels d'exercer à mi-temps tout en percevant un traitement complet. Le SNES Martinique demande que l'on supprime tout nouveau recrutement de personnels AE tant que ceux qui sont officiellement en place n'auraient pas été reconduits dans leur emploi.

Le SNES Martinique demande pour tous les contractuels AE dont les contrats sont arrivés à échéance dans les cinq dernières années la possibilité de participer aux concours réservés de l'Education Nationale.

Le SNES Martinique demande que les personnels AVSI et AED arrivés en fin de contrat puisse renouveler leur contrat et bénéficier d'un CDI.

Il propose au congrès de Perpignan de porter la lutte pour l'emploi des précaires en faisant de la situation des AVSI le fer de lance de cette bataille. Il faut obtenir pour les AVSI :

- une VAE qui leur permette de déboucher sur des diplômes qualifiants, en bénéficiant d'équivalences d'unités de valeur pour des formations universitaires et professionnelles (éducateurs spécialisés, infirmières, accompagnement aux personnes âgées...).

- des formations qualifiantes tout au long de leur contrat qui leur garantisse de pouvoir présenter dans de bonnes conditions des concours administratifs de cadre A, le concours d'infirmières

Parallèlement, nous devons pouvoir travailler sur les formations nécessaires aux AVSI (droit, psychologie, culture générale...) et sur le niveau de ces formations afin de permettre les articulations nécessaires avec des formations universitaires diplômantes.



PROCÈS VERBAL DU CONGRÈS DU SNES MARTINIQUE

Les 9, 10 s'est tenu le congrès du SNES Martinique à l'Ecole hôtelière de l'Anse Gouraud, le 11 au siège du Snes pour la mise au net des textes.

Le matin du 9 février, l'ouverture s'est faite dès 8h 30 en présence du secrétaire national Roland Hubert et de quelques membres présents. Le mouvement de grève général, le blocage des stations d'essence rendaient en effet problématique la venue des militants. Pourtant, peu à peu, les délégués sont arrivés et à 10h, nous avons pu commencer nos travaux sur un plan normal en nous répartissant dans la grande salle prévue à cet effet, pendant que les camarades en charge des mandats vérifiaient les délégués et distribuaient les cartons pour les votes.

Le Secrétaire académique a proposé d'ouvrir les travaux par le compte rendu financier complémentaire du trésorier puis le rapport d'activité a été abordé. Une discussion a eu lieu sur l'intérêt de disjoindre le vote des rapports d'activité et financier académiques du congrès. Certains délégués considéraient que l'habitude avait été de voter ces rapports au congrès. Les explications données ont fait ressortir d'une part qu'il n'y a aucune obligation à procéder ainsi, et que l'habitude n'a pas force de loi. Au contraire, soumettre ces rapports à l'ensemble des syndiqués a un intérêt majeur : tous les syndiqués peuvent se prononcer sur ces rapports. Enfin, le vote – couplé au vote des rapports nationaux pour des questions de commodité – a été retardé d'une semaine pour éviter de presser les S1 et le S3 du fait d'un calendrier de début d'année assez chargé.

Avec un peu de retard sur l'horaire, les congressistes ont pu se répartir dans les différentes commissions. Après avoir entendu l'intervention de la camarade Petitot arrivée peu avant et qui demandait qu'on mette à l'ordre du jour sa démission du SNES Martinique et réclamait de pouvoir

lire un texte de 4 pages. Il lui a été proposé de donner l'épreuve informatique qu'elle puisse être imprimée en nombre plutôt que lire 4 pages de documents. Notre camarade a préféré s'abstenir et s'est éclipsée.

Vers 18h, les tendances ont pu se réunir.

Le lendemain matin, ont eu lieu les réunions de tendance puis conformément à l'emploi du temps ont commencé en réunion plénière les comptes-rendus des différentes commissions, les amendements et les votes selon les résultats publiés dans le bulletin post congrès.

La camarade Petitot a distribué son texte et exposé sa démission. Le secrétaire national lui a demandé si elle renonçait bien à sa venue – sur la liste PRSI – au congrès national. Elle a confirmé le fait qu'elle n'irait pas au congrès de Perpignan puisqu'elle quittait le SNES. Le congrès a donc pris acte de sa démission et a poursuivi ses travaux.

Une fois les thèmes amendés et votés, le secrétaire académique a proposé que soient votés deux motions : l'une de soutien au mouvement né de la grève du 5 Février à publier dans la presse, l'autre à soumettre au vote du congrès national. Fin du congrès à 19h.

Réunion le mercredi 11 pour collationner les thèmes amendés afin de les publier et de les adresser au S4 de 8h30 à 12h.

Fait le 11 février 2009

*Yvon JOSEPH-HENRI, Secrétaire Académique
Françoise PARACLET, Secrétaire académique adjointe
Thierry RENARD, Trésorier
Régis AUBRY, Secrétaire académique adjoint*

VOTES SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITE ET FINANCIER NATIONAUX ET ACADEMIQUES – 2009

Nombre de syndiqués 610 au 19 mars 09

PROCES VERBAL DE DEPOUILLEMENT

RAPPORT D'ACTIVITE NATIONAL

Votants : 173
Nuls ou blancs : 3
Exprimés : 170
Pour : 126
Contre : 8
Abstention : 36

RAPPORT FINANCIER NATIONAL

Votants : 173
Nuls ou blancs : 3
Exprimés : 171
Pour : 129
Contre : 8
Abstention : 36

RAPPORT D'ACTIVITE ACADEMIQUE

Votants : 176
Nuls ou blancs : 3
Exprimés : 173
Pour : 126
Contre : 13
Abstention : 34

RAPPORT FINANCIER ACADEMIQUE

Votants : 176
Nuls ou blancs : 3
Exprimés : 173
Pour : 132
Contre : 10
Abstention : 31

Noms et signatures des membres de la Commission de dépouillement

*Fait le 19 mars 2009
à Fort-de-France
Yvon JOSEPH-HENRI
Françoise PARACLET*